

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
8 - Décision - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 8 qui, comme le budget primitif, se présente en recettes et dépenses, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette décision modificative se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	-17 254 207,04	-6 745 847,34	-29 865 305,91	-23 181 317,52	12 611 098,87	16 435 470,18
Section de Fonctionnement	21 465 539,44	21 446 067,44	1 363 935,73	5 168 835,04	20 101 603,71	16 277 232,40
TOTAUX	4 211 332,40	14 700 220,10	-28 501 370,18	-18 012 482,48	32 712 702,58	32 712 702,58
Excédent	10 488 887,70		10 488 887,70			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	14 700 220,10	14 700 220,10	-18 012 482,48	-18 012 482,48	32 712 702,58	32 712 702,58

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision se présente tant en mouvements budgétaires qu'en mouvements réels, en excédent de 10.488.887,70 €, les mouvements d'ordre s'équilibrant, quant à eux, à hauteur de 32.712.702,58 €.

Cet excédent de 10.488.887,70 € s'explique pour :

- 8.200.000,00 € par l'annulation de crédits de dépenses autofinancées qui ne seront pas consommés cette année en section d'investissement du budget annexe Transports, annulation créant mécaniquement un excédent qui sera reporté le moment venu sur 2011.

- 1.997.163,70 € d'excédent en section d'investissement du budget annexe Parcs et stationnement résultant d'un remboursement par le Budget Principal de frais de modification de la Trémie de sortie du Parc de Stationnement Charles de Gaulle à Mérignac, réalisés dans le cadre de travaux liés à l'arrivée du Tramway, et avancés par ce budget annexe. Cette prise en charge par le budget principal donne lieu à la présentation d'un rapport distinct à la séance de ce même Conseil.
- 178.621,00 € d'excédent subsistant en section d'investissement du budget annexe Lotissement Gaillan Richelieu à Bordeaux (Lot 8) après remboursement au budget principal d'un solde d'avance (184.015,30 €) consentie par ce dernier budget.
- 132.375,00 € d'excédent subsistant en section d'investissement du budget annexe Lotissement 6, Quai de la Souys à Bordeaux (Lot 9) après remboursement au budget principal d'un solde d'avance (243.991,60 €) consentie par ce dernier budget.

Ces deux excédents seront basculés en 2011 en section de fonctionnement des budgets annexes des lotissements concernés pour être ensuite reversés au budget principal dans le cadre des opérations de clôture de ces lotissements.

Par ailleurs, ces excédents sont atténués par des déficits enregistrés dans la présente décision modificative à la section de fonctionnement d'une part, du Lotissement Gaillan Richelieu (Lot 8) pour 9 226,00 € et d'autre part, du Lotissement 6, Quai de la Souys (Lot 9) pour 10 246,00 € mais en réalité, il ne s'agit que de déficits apparents dans la mesure où ils sont respectivement couverts par les résultats positifs de fonctionnement dégagés au Compte administratif 2009, repris au Budget Supplémentaire 2010 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et laissés au Budget Supplémentaire en attente d'utilisation. Ces résultats positifs de fonctionnement de 9 226,00 € pour le Lotissement Gaillan Richelieu et de 10 246,00 € pour le Lotissement 6, Quai de la Souys sont donc utilisés dans le cadre de cette Décision Modificative.

En résumé, l'excédent global net apparaissant à la présente Décision résulte de la somme des éléments suivants :

Excédent de la section d'investissement du BA Transports	8 200 000,00 €
Excédent de la section d'investissement du BA Parcs de Stationnement	1 997 163,70 €
Excédent de la section d'investissement du BA Lotissement « Gaillan-Richelieu » à Bordeaux (Lot 8)	178 621,00 €
Excédent de la section d'investissement du BA Lotissement « 6 Quai de la Souys » à Bordeaux (Lot 9)	132 575,00 €
Déficit de la section d'investissement du BA Lotissement « Gaillan-Richelieu » à Bordeaux (Lot 8)	-9 226,00€
Déficit de la section d'investissement du BA Lotissement « 6 Quai de la Souys » à Bordeaux (Lot 9)	- 10 246,00€
TOTAL	10 488 887,70€

Ceci exposé, il convient de préciser, tout d'abord, qu'avant de procéder aux arbitrages à opérer sur le PPI pour les années 2011 à 2015, les Conférences Budgétaires, qui se sont

déroulées du 21 au 23 septembre 2010, ont donné l'occasion d'examiner la situation de consommation des crédits prévus sur 2010, de faire le point de ceux qui ne seraient pas consommés sur cet exercice et pouvant donc être annulés sur ce même exercice.

C'est ainsi qu'il est proposé d'annuler, dans la présente DM, un volume de crédits de :

- ✓ 13.200.000 € au budget principal dont 9.500.000 € au titre de la Voirie et de l'aménagement urbain, 2.700.000 € au titre des Eaux pluviales, et 1.000.000 € au titre du Transport ferroviaire (Pôles Echanges Gares),
- ✓ 9.600.000 € au budget annexe Assainissement dont 9.500.000 € seront repris au Budget 2011,
- ✓ 8.200.000 € au budget annexe Transports.

Ces annulations d'un total de 31.000.000 € ont permis de recalculer le montant de subventions attendues et d'effacer des besoins prévisionnels d'emprunt à hauteur de 16.039.856,07 € au budget principal et de 6.806.893,81 € au budget annexe Assainissement représentant un total de 22.846.749,88 €.

Des redéploiements de crédits permettent, en outre, comme déjà indiqué, de financer le remboursement au budget annexe Parcs de Stationnement des travaux de modification de la Trémie de sortie du Parc de Stationnement Charles de Gaulle à Mérignac (1.997.163,70€), réalisés dans le cadre de travaux liés à l'arrivée du Tramway et avancés par ce budget annexe.

Est également financée, par prélèvement sur le crédit des dépenses imprévues, l'acquisition des locaux du 4^{ème} étage de l'immeuble « Le Guyenne » (810.000 € frais d'actes compris).

Au budget principal, est ouvert, au chapitre 16, en dépenses et recettes d'investissement, un nouveau crédit de 800.000 € pour abonder la ligne permettant de transformer des acomptes perçus sur vente de terrains en produits définitifs de cession à l'issue de la signature des actes.

Enfin, aux budgets à comptabilité de stock des lotissements et ZAC, des crédits sont ouverts pour enregistrer des produits de cession de terrains aménagés permettant à ces budgets de rembourser ou de réduire des prévisions de versement de tout ou partie d'avances consenties par le Budget principal pour financer la réalisation des travaux de viabilisation dans l'attente de l'encaissement du produit des cessions de terrains.

Des prévisions de versement d'avances du budget principal sont, ainsi, réduites pour la ZAC du Tasta à Bruges (-1.607.690,70 €), pour la ZAC des Quais à Floirac (1.676.911,08 €) pour l'opération d'aménagement Bioparc à Mérignac (1.320.580,09 €) et des remboursements sont effectués au budget principal par le Lotissement Gaillan-Richelieu pour 184.015,30 € et par le Lotissement 6, quai de la Souys pour 243.991,60 €.

Ces crédits libérés sont redéployés pour financer une partie de deux subventions d'équipement versées à ces mêmes lotissements (268.687,43 € au Lotissement Gaillan-Richelieu et 353.410,30 € au Lotissement 6, quai de la Souys), le solde (4.411.091,04 €) étant utilisé pour abonder les crédits de réserves foncières déjà eux-mêmes relevés d'une recette nouvelle de 289.954,40 €.

Enfin, en section de fonctionnement du budget principal, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au niveau du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour faire face au paiement d'indemnités à la suite de la signature de divers protocoles transactionnels (1.258.363,92 €).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0 748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,

VU les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

DECIDE

Article 1 :

- **d'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 8 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, qui **s'élève, en recettes à 14.700.220,10 € et en dépenses, à 4.211.332,40 €, soit un excédent de 10.488.887,70 €.**

Article 2 :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 1.997.163,70 € par le budget principal au Budget annexe Parcs de Stationnement, pour lui rembourser le montant des travaux de modification de la Trémie de sortie du parc de stationnement souterrain situé sous la place Charles de Gaulle à Mérignac, travaux liés à l'arrivée du tramway en centre-ville.

Article 3 :

- **d'acter** formellement la réduction des prévisions de versement d'avances du budget principal au budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges (-1.607.690,70 €), de la ZAC des Quais à Floirac (1.676.911,08 €), de l'opération d'aménagement Bioparc à Mérignac (1.320.580,09 €) et les remboursements par le Lotissement Gaillan-Richelieu pour 180.015,30 € et par le Lotissement 6, quai de la Souys pour 243.991,60 €. de solde d'avances octroyées par le budget principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient

Les Conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

112 Voix pour
0 Voix contre
8 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 NOVEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 3 NOVEMBRE 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND